Nations Unies S/PV.5245



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5245e séance

Mardi 2 août 2005, à 11 h 55

New York

Président :	M. Oshima	(Japon)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	Mme Santos-Neves
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Cruau
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Philippines	M. Lacanilao
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

05-44969 (F)

La séance est ouverte à 11 h 55.

Expression de sympathie à la suite de la disparition du Roi Fahd Bin Abd al-Aziz Al Saoud d'Arabie saoudite

Le Président (*parle en anglais*) : À l'ouverture de la séance, je tiens, au nom du Conseil, à exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au peuple et au Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite à l'occasion du décès de leur Roi, Fahd Bin Abd al-Aziz Al Saoud, qui s'est consacré corps et âme au service de son pays et à la promotion de la paix et de la compréhension dans sa région et au niveau international. Je prie le représentant de l'Arabie saoudite de transmettre les sentiments du Conseil de sécurité à la famille royale ainsi qu'au Gouvernement et au peuple d'Arabie saoudite.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'août, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Adamantios Vassilakis, Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2005. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Vassilakis pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Erwa (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare profondément attristé par le décès du Premier Vice-Président du Soudan, John Garang de Mabior, survenu le 30 juillet 2005 lors d'un accident d'hélicoptère. Le Conseil exprime sa profonde sympathie et ses condoléances à la famille de M. Garang, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République soudanaise.

Le moment est venu pour la communauté mondiale de s'unir pour exprimer son adhésion à la conception que M. Garang avait d'un Soudan uni et vivant dans la paix. Le Conseil rend hommage à la persévérance et à la détermination dont les parties au Soudan ont fait preuve au cours de l'élaboration de l'Accord global de paix au Soudan et en faisant naître la promesse d'un nouvel avenir. Au cours des dernières années, les efforts courageux de M. Garang ont contribué dans une large mesure à mettre un terme à une guerre civile de plus de 21 ans qui a coûté la vie à des millions de Soudanais. Sa présence à la direction du pays représentait pour tous les Soudanais un espoir de voir s'instaurer la démocratie et la paix.

Le Conseil demande à tous les Soudanais d'honorer sa mémoire en faisant régner la paix et le calme sur tout le territoire. Il ne doute pas que, malgré le décès subit de M. Garang, le peuple soudanais restera uni et continuera à œuvrer pour la consolidation de la paix dans le pays en appliquant l'Accord global de paix, à l'élaboration duquel M. Garang s'est donné corps et âme.

Le Conseil souligne que le décès de M. Garang ne devrait aucunement décourager la lutte du peuple soudanais pour la justice et la dignité, et invite le peuple soudanais, dans son

deuil, à s'abstenir de toute violence et à faire régner la paix.

Le Conseil réaffirme sa volonté résolue d'aider le peuple soudanais dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la réconciliation nationale, régler les conflits au Darfour et rétablir la paix et la stabilité dans tout le pays et construire un Soudan prospère et uni.

Le Conseil exhorte la communauté internationale à maintenir son appui au peuple soudanais pour lui permettre d'appliquer l'Accord global de paix, de résoudre la crise humanitaire au Darfour et de poursuivre le processus de reconstruction et de réorganisation. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/38.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.